

Bulletin officiel n° 5236 du 18 jourmada II 1425 (5 août 2004)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation 1146-04 du 19 rabii II 1425 (8 juin 2004) approuvant l'accord pétrolier conclu le 28 safar 1425 (19 avril 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et la société "Maersk Oil Morocco GmbH".

Le ministre de l'énergie et des mines, Le ministre des finances et de la privatisation,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, promulguée par le dahir n°1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jourmada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'accord pétrolier conclu le 28 safar 1425 (19 avril 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et la société "Maersk Oil Morocco GmbH", pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "TARFAYA SHALLOW", comprenant huit permis de recherche dénommés "Tarfaya shallow I", "Tarfaya shallow II", "Tarfaya shallow III", "Tarfaya shallow IV", "Tarfaya shallow V", "Tarfaya shallow VI", "Tarfaya shallow VII" et "Tarfaya shallow VIII",

Arrêtent :

Article Premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'accord pétrolier conclu le 28 safar 1425 (19 avril 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et la société "Maersk Oil Morocco GmbH".

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 19 rabii II 1425 (8 juin 2004).

Le ministre, de l'énergie et des mines, Mohammed Boutaleb.
de la privatisation, Fathallah Oualalou.

Le ministre des finances et